

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-247 du 26 Septembre 1974

chargeant le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales de
l'intérim du Ministre de la Fonction
Publique et du Travail.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs
subséquents ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 25 Septembre 1974, le Capitaine
Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires
Sociales assurera l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et
du Travail, pendant l'absence du Chef de Bataillon Pierre KOFFI.

Article 2 : Le présent décrets sera communiqué au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 2 - CS 6 - SGG 4 - Ministères 11 - IAA-DCCT-IGF-
CNI-Gde.Chanc. 5 - SPD 2 - DGP-DGAJL-INSAE 6 - JORD 1.